

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Information aux résidents des communes situées dans la zone du PPI de la centrale nucléaire du Blayais

UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE AUTOUR DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DU BLAYAIS

Organisée par les pouvoirs publics et EDF, cette campagne a pour but de renouveler les comprimés d'iode distribués en 2009 et qui arriveront prochainement à péremption.

Elle vise également à sensibiliser le public aux bons réflexes en cas d'alerte nucléaire. L'information du public débutera en janvier 2016 dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire.

L'iode : une protection efficace en cas d'accident nucléaire

Si tout est mis en œuvre pour prévenir un accident, les pouvoirs publics se doivent néanmoins d'anticiper une telle éventualité.

En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population. Respiré ou ingéré, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe. L'iode stable, administré avant l'exposition à l'iode radioactif, permet de saturer la glande qui ainsi ne peut plus fixer l'iode radioactif. Il est particulièrement recommandé pour les personnes dont la thyroïde est la plus sensible vis-à-vis du risque de contamination : les femmes enceintes (fœtus), les bébés et les jeunes de moins de 18 ans.

Chaque foyer et établissement recevant du public (écoles, collectivités, entreprises, administrations...) se situant dans le rayon des 10 km autour de la centrale nucléaire du Blayais va recevoir un courrier officiel accompagné d'une brochure d'information. Ce courrier leur permettra de retirer gratuitement les comprimés d'iode en pharmacie de la zone PPI.

Que se passe-t-il si vous vous trouvez en dehors des 10 km ?

L'État a constitué des stocks de comprimés d'iode pour être en mesure de protéger la population se trouvant en dehors du rayon des 10 km autour des installations nucléaires et de couvrir les besoins de la population française en cas de risque d'exposition à de l'iode radioactif. Si la situation l'exigeait, le préfet ordonnerait le déploiement de ces stocks et leur distribution au public.

Pour en savoir plus, un numéro vert et un site internet

Dès le 7 janvier un site internet dédié www.distribution-iode.com sera mis en ligne. Il répondra en détail aux questions que vous vous posez sur l'iode et les réflexes à avoir en cas d'accident nucléaire.

Un **N° Vert 0 800 96 00 20** sera également mis en service dès le 7 janvier en semaine de 10h à 18 heures et le samedi de 10h à 12 heures.

www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

alerte nucléaire je sais quoi faire !

Information aux résidents des communes situées dans la zone du PPI de la centrale nucléaire du Blayais

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE ?

Découvrez les 6 réflexes en cas d'alerte nucléaire

Les comprimés d'iode ne protègent que de l'iode radioactif, c'est pourquoi d'autres actions pourraient également être nécessaires : la mise à l'abri, des restrictions alimentaires voire l'évacuation. Pour vous protéger, adoptez ces 6 réflexes :

1 > Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment

Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez-vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation. Si vos enfants sont à l'école au moment de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants.

2 > Je me tiens informé(e)

Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (prise d'iode, évacuation, etc.) diffusées par la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et le site internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à pile et de piles de rechange.

3 > Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

Restez à l'abri. À l'école, vos enfants sont pris en charge par les enseignants.

4 > Je limite mes communications téléphoniques

Ne saturez pas les réseaux de communication. Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.

5 > Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction

La dose d'iode stable doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet (suivez la posologie).

6 > Je me prépare à une éventuelle évacuation

Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable : il comprend en particulier vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.

www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

alerte nucléaire je sais quoi faire !

Information aux résidents des communes situées dans la zone du PPI de la centrale nucléaire du Blayais

Pourquoi une alerte nucléaire ?

L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur la population présente à proximité.

Comment serions-nous prévenus en cas d'accident nucléaire?

- L'ALERTE PAR LA SIRÈNE 

La sirène diffuse le signal national d'alerte commun à tous les types de risques : un son montant et descendant composé de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un intervalle. Elle vous signale un danger imminent, il faut alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.



- L'ALERTE PAR AUTOMATE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

En cas d'alerte nucléaire, en plus de la sirène, un message vocal est envoyé par un automate d'appel aux habitants situés dans un rayon de 2 kilomètres autour de la centrale nucléaire.

Il faut alors se mettre à l'abri et se tenir informé.

www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits